

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Remerciements</i> .....	9
<i>Préface de Pierre-Yves Monjal et Sébastien Roland</i> .....	11
<i>Liste des principales abréviations</i> .....	15
<i>Sommaire</i> .....	19
<i>Introduction générale</i> .....	21
Section 1. – <i>L'objet de la recherche : l'homogénéité</i> .....	31
§ 1. – Le concept d'homogénéité .....	31
I. – L'homogénéité, une notion mobilisée aux confins du droit ...	31
A. – L'homogénéité en philosophie politique .....	32
B. – L'homogénéité constitutionnelle .....	34
II. – La proposition d'un concept d'analyse juridique .....	39
A. – L'indifférence de l'absence de définition en droit positif .....	39
1) L'absence de définition en droit positif .....	39
2) La recherche d'un concept théorique .....	43
B. – La proposition d'une définition de l'homogénéité .....	44
1) La reprise de l'acquis : l'asymétrie de la relation ...	45
2) Des mécanismes garantissant la durabilité et l'effectivité de l'alignement .....	46
a. – Des mécanismes d'alignement normatif évolutif .....	46
b. – Des mécanismes d'interprétation et d'application uniformes .....	47
i. Des mécanismes visant un parallélisme d'application et d'interprétation .....	47
ii. L'absence de mécanismes spécifiques au règlement des litiges .....	48
§ 2. – Les notions et concepts voisins .....	49
I. – Les notions distinctes de l'homogénéité .....	49
A. – L'homogénéité et la cohérence .....	50
B. – L'homogénéité et la différenciation .....	53

C. – L'homogénéité et l'équivalence . . . . .	55
D. – L'homogénéité et la confiance mutuelle . . . . .	57
II. – Les notions interrogées par l'homogénéité. . . . .	58
A. – L'homogénéité et les statuts d'États membre et tiers . . . . .	59
B. – L'homogénéité et les frontières de l'Union . . . . .	61
C. – L'homogénéité et l'intégration . . . . .	63
D. – L'homogénéité et la théorie des cercles concentriques . . . . .	65
Section 2. – <i>Le sujet : l'homogénéité au regard du droit de l'intégration européenne : le cas de l'EEE</i> . . . . .	68
§ 1. – Le cas emblématique de l'intégration homogène . . . . .	68
I. – La diversité des dispositions visant l'homogénéité . . . . .	69
A. – Une multitude de mécanismes d'homogénéité . . . . .	69
B. – La structuration de l'accord par l'homogénéité . . . . .	71
II. – La portée de l'homogénéité dans l'accord EEE . . . . .	74
A. – L'homogénéité comme objectif . . . . .	74
B. – L'homogénéité comme principe . . . . .	76
§ 2. – L'intérêt du sujet . . . . .	76
I. – Le rapport au temps . . . . .	77
A. – L'actualité du sujet . . . . .	77
B. – L'appréciation de l'homogénéité au regard de l'écoulement du temps . . . . .	79
II. – Le rapport à l'intégration . . . . .	80
§ 3. – Problématique et plan . . . . .	82

## PARTIE I

### L'homogénéité comme duplication : l'application des mécanismes de l'accord EEE

#### TITRE 1

#### L'homogénéité par le rapprochement normatif

CHAPITRE 1. – L'HOMOGENÉITÉ À L'ÉPREUVE DES BOULEVERSEMENTS SUBSTANTIELS DU DROIT DE L'UNION . . . . .	93
Section 1. – <i>Le cadre juridique garantissant l'homogénéité normative à l'épreuve du temps</i> . . . . .	93
§ 1. – Le statisme de la partie principale de l'accord EEE . . . . .	94
I. – L'obsolescence de la partie principale de l'accord EEE . . . . .	94
II. – L'improbable révision de l'accord EEE . . . . .	100

A. – La « clause évolutive » : fondement juridique du statisme . . . . .	101
B. – L'absence de volonté politique . . . . .	103
§ 2. – Le dynamisme des annexes de l'accord EEE. . . . .	108
I. – L'établissement d'une procédure d'adaptation des annexes de l'accord. . . . .	108
A. – Une procédure garantissant l'alignement sur le droit dérivé de l'UE. . . . .	108
B. – Une source d'inspiration dans les relations extérieures de l'Union. . . . .	112
II. – Les controverses liées à la portée du dynamisme des annexes. . . . .	121
A. – L'absence de critères formels quant à la délimitation de l'acquis. . . . .	122
B. – La controverse autour du droit de « veto » . . . . .	126
Section 2. – <i>Le risque grandissant d'hétérogénéisation du marché EEE</i> . . . . .	133
§ 1. – La complexification de la prise de décision : les contours de l'homogénéité normative . . . . .	134
I. – L'extension insidieuse du champ d'application de l'accord . . . . .	134
A. – La complexification de l'acquis : le cas de la politique de l'énergie . . . . .	134
B. – La délimitation complexifiée du périmètre matériel des bases juridiques . . . . .	141
II. – L'absence d'incorporation : le risque de fissuration de l'homogénéité . . . . .	145
A. – Le rejet des actes de lutte contre les discriminations . . . . .	145
B. – Le prétexte d'un champ d'application territorial restreint. . . . .	148
§ 2. – Les retards d'incorporation et de mise en œuvre : la temporalité de l'homogénéité normative. . . . .	152
I. – Les retards d'incorporation. . . . .	153
A. – Les retards qualitatifs : la réticence politique à l'incorporation . . . . .	153
B. – Les retards quantitatifs : l'abondance de l'acquis à incorporer. . . . .	159
II. – Les retards de ratification interne. . . . .	162
Conclusion du Chapitre 1 . . . . .	167

CHAPITRE 2. – L'HOMOGÉNÉITÉ À L'ÉPREUVE DES BOULEVERSEMENTS	
FONCTIONNELS DU DROIT DE L'UNION. . . . .	169
Section 1. – <i>L'inertie face aux bouleversements affectant le processus décisionnel de l'Union</i> . . . . .	170
§ 1. – La phase de « <i>decision-shaping</i> » : la participation à la procédure d'élaboration normative . . . . .	171
I. – Des droits de participation imparfaits . . . . .	171
A. – Les modalités de la participation . . . . .	172
B. – L'effectivité de la participation . . . . .	177
II. – L'altération des droits de participation à l'élaboration normative . . . . .	180
A. – La dilution de l'influence des États de l'AELE : la multiplication des consultations . . . . .	180
B. – Le risque d'un contournement des États de l'AELE : le recours à la <i>soft law</i> . . . . .	184
§ 2. – La phase de « <i>decision-making</i> » : l'influence sur le processus de délibération . . . . .	188
I. – Une participation marginale au stade de la délibération . . . . .	188
II. – L'altération de l'influence sur la délibération communautaire	194
A. – La parlementarisation de l'Union . . . . .	194
B. – La généralisation du vote à la majorité qualifiée au Conseil. . . . .	198
Section 2. – <i>L'adaptation au phénomène d'« agenciarisation » de l'Union</i> . . . . .	200
§ 1. – La diversité des modes d'adaptation aux agences . . . . .	203
I. – L'adaptation forcée à la structure en piliers . . . . .	203
A. – L'octroi de pouvoirs d'effet indirect et direct à l'Autorité de surveillance de l'AELE . . . . .	203
1) La difficile adaptation du système européen de surveillance financière. . . . .	203
2) L'altération de la structure en piliers de l'accord EEE	209
B. – L'octroi de pouvoirs indirects à l'Autorité de surveillance de l'AELE . . . . .	216
II. – Le contournement de la structure en piliers . . . . .	221
A. – L'octroi de pouvoirs décisionnels aux régulateurs nationaux . . . . .	221
B. – La soumission directe à l'agence de l'Union. . . . .	223
§ 2. – La concordance des droits liés à l'adaptation aux agences . . . . .	229
I. – Des droits de participation aux travaux des agences inachevés . . . . .	229
A. – Une représentation étendue aux travaux des agences. . . . .	229

B. – L'absence de droit de vote . . . . .	232
II. – Des voies de recours insuffisantes . . . . .	239
A. – L'accès entravé aux voies de recours . . . . .	239
1) L'impossible accès aux commissions de recours . . . . .	240
2) L'accès au juge entravé . . . . .	242
B. – L'étendue bridée du contrôle du juge . . . . .	244
Conclusion du Chapitre 2 . . . . .	247
CONCLUSION DU TITRE 1 . . . . .	249

## TITRE 2

### **L'homogénéité par l'application et l'interprétation uniformes**

CHAPITRE 1. – L'INTERPRÉTATION UNIFORME : L'ENGAGEMENT DES JUGES EN FAVEUR DE L'HOMOGENÉITÉ JUDICIAIRE . . . . .	255
Section 1. – <i>La lecture extensive de l'obligation d'interprétation conforme par la Cour AELE</i> . . . . .	257
§ 1. – Le suivisme scrupuleux de la jurisprudence de la Cour de justice . . . . .	257
I. – L'insuffisance des dispositions conventionnelles pour garantir l'homogénéité . . . . .	257
A. – Les articles 6 EEE et 3 SCA : un compromis peu opérationnel . . . . .	257
B. – Des dispositions perfectionnées dans les partenariats récents conclus par l'Union . . . . .	265
II. – Le dépassement de ces dispositions par la Cour AELE . . . . .	270
A. – La reconnaissance d'un principe d'homogénéité . . . . .	270
B. – Un revirement de jurisprudence requis par le principe d'homogénéité . . . . .	276
§ 2. – L'autonomie de la Cour AELE dans la garantie de l'homogénéité . . . . .	281
I. – L'homogénéité créative . . . . .	281
A. – Le développement d'une certaine créativité par la Cour AELE . . . . .	281
1) La sélection de la jurisprudence pertinente de la Cour de justice . . . . .	281
2) La transposition dans le raisonnement de la Cour AELE . . . . .	284
B. – Une créativité à géométrie variable . . . . .	287
1) Des divergences normatives dépassées . . . . .	287
2) Des divergences normatives non surmontées . . . . .	289

II. – L'homogénéité <i>ex nihilo</i> . . . . .	292
Section 2. – <i>L'ambivalence de la position de la Cour de justice à l'égard de l'homogénéité judiciaire</i> . . . . .	296
§ 1. – L'acceptation d'une réciprocité d'influences par la Cour de justice	296
I. – Une influence se manifestant dans sa jurisprudence . . . . .	296
A. – La citation par les juges : l'approbation de la jurisprudence de la Cour AELE . . . . .	297
B. – La citation par les avocats généraux : la discussion de la jurisprudence de la Cour AELE . . . . .	302
II. – Une influence extrajudiciaire . . . . .	306
§ 2. – La place ambiguë du droit EEE dans la jurisprudence de la Cour de justice . . . . .	312
I. – Un traitement privilégié pudiquement construit par la Cour de justice . . . . .	312
II. – Un traitement privilégié interrogé . . . . .	318
Conclusion du Chapitre 1 . . . . .	323
CHAPITRE 2. – LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS INTERPILIERIS :	
LE CONTOURNEMENT DU POINT FAIBLE DE L'HOMOGENÉITÉ . . . . .	325
Section 1. – <i>Une procédure de règlement des différends inopérante</i> . . . . .	327
§ 1. – Le traitement essentiellement politique des différends interpiliers	327
I. – Le traitement des divergences de jurisprudences interpiliers	327
A. – Un mécanisme équivoque . . . . .	327
1) Une conception ambiguë de l'homogénéité . . . . .	327
2) Des modalités d'action incertaines . . . . .	329
B. – La diffusion mesurée de ce dispositif . . . . .	333
II. – Le traitement des autres différends . . . . .	337
A. – La tentative de règlement par le Comité mixte . . . . .	337
1) Une diversité de dispositions de règlement des différends . . . . .	337
2) La procédure générale de l'article 111 de l'accord EEE . . . . .	339
B. – L'échec du règlement par le Comité mixte . . . . .	341
1) L'adoption de mesures de sauvegarde . . . . .	342
2) L'application <i>mutatis mutandis</i> de l'article 102 . . . . .	343
§ 2. – Le recours marginal à des procédures juridictionnelles . . . . .	346
I. – Le recours à l'arbitrage . . . . .	346
A. – Une mesure marginale dans le cadre de l'accord EEE . . . . .	346
B. – Une procédure étendue dans les accords de partenariat récents . . . . .	348

II. – Le renvoi préjudiciel à la Cour de justice . . . . .	352
A. – Une procédure illusoire dans le cadre de l’EEE . . . . .	352
B. – Une procédure récemment incluse dans des partenariats conclus par l’Union . . . . .	355
Section 2. – <i>Le contournement des procédures de règlement des différends             prévues par l’accord EEE</i> . . . . .	358
§ 1. – Le contournement par des procédures externes au droit EEE . . . . .	358
I. – Le recours à l’Organe de règlement des différends de l’Organisation mondiale du commerce . . . . .	359
II. – La diplomatie bilatérale : la première étape infructueuse de l’affaire <i>Icesave</i> . . . . .	361
§ 2. – Le recours aux juridictions de chacun des piliers de l’EEE . . . . .	364
I. – L’homogénéité judiciaire appliquée à un différend susceptible de relever de l’article 111 . . . . .	366
A. – Un litige objectivé par une résolution fondée en droit . . . . .	366
1) L’absence d’obligation de résultat pour un État confronté à une crise systémique . . . . .	367
2) L’absence de discrimination fondée sur la nationalité . . . . .	370
B. – Un arrêt en ligne avec la jurisprudence de la Cour de justice . . . . .	372
1) Un raisonnement conforme à la méthode de la Cour de justice en matière de responsabilité de l’État . . . . .	372
2) Un résultat compatible avec la jurisprudence de la Cour de justice en matière de non-discrimination . . . . .	376
II. – La Cour AELE renforcée : un modèle possible pour les futurs partenariats de l’UE . . . . .	379
A. – Le renforcement de la Cour AELE . . . . .	379
B. – L’extension envisageable du modèle du pilier AELE aux accords futurs de l’UE . . . . .	381
1) L’improbable usage de la Cour AELE comme organe commun de règlement des différends . . . . .	382
2) La plausible réplique du modèle à double pilier pour limiter les litiges . . . . .	384
Conclusion du Chapitre 2 . . . . .	388
CONCLUSION DU TITRE 2 . . . . .	391
CONCLUSION DE LA PARTIE I . . . . .	393

## PARTIE II

### L'homogénéité comme autonomisation : l'interprétation des spécificités de l'accord EEE

#### TITRE I

#### L'homogénéité, fondement du renforcement de l'effectivité du droit EEE

CHAPITRE 1. – L'HOMOGÉNÉITÉ-INVOCABILITÉ : LA RECONNAISSANCE DE PRINCIPES GÉNÉRAUX PROPRES AU PILIER AELE .....	407
Section 1. – <i>L'homogénéité, base insuffisante pour reconnaître l'effet direct     et la primauté</i> .....	410
§ 1. – Le débat quant à l'applicabilité de ces principes .....	411
I. – Les obstacles à la primauté et l'effet direct .....	411
A. – L'impossible primauté sur les dispositions de nature constitutionnelle .....	411
B. – L'incertaine applicabilité de l'effet direct et de la primauté sur la loi .....	412
II. – Les positions doctrinales en faveur de la reconnaissance des principes de primauté et d'effet direct .....	415
A. – L'obligation d'adapter le droit national au droit EEE ..	415
B. – La reconnaissance de droits à destination des individus et opérateurs économiques .....	421
§ 2. – L'interprétation judiciaire .....	423
I. – La position équivoque de la Cour de justice. ....	423
II. – La jurisprudence pragmatique de la Cour AELE .....	427
A. – Le rejet de l'effet direct .....	427
B. – L'absence de primauté .....	432
Section 2. – <i>L'homogénéité, source d'une invocabilité maximisée du droit     EEE</i> .....	438
§ 1. – L'obligation d'interprétation conforme : l'effet indirect du droit EEE .....	439
§ 2. – La responsabilité de l'État pour violation du droit EEE .....	444
I. – Un principe établi .....	444
A. – Un principe ancré dans la jurisprudence de la Cour AELE .....	444
1) La reconnaissance retentissante du principe de responsabilité de l'État dans l'EEE .....	445
a. – Une reconnaissance inattendue. ....	445

b. – Un raisonnement fondé sur les caractéristiques propres de l'accord EEE	451
2) La consolidation d'un principe général du droit EEE. . .	454
B. – Un principe approuvé par les juges . . . . .	458
1) Un principe accepté par les juridictions des États de l'AELE. . . . .	458
a. – La Cour suprême islandaise . . . . .	459
b. – La Cour suprême norvégienne. . . . .	460
c. – La Cour suprême du Liechtenstein . . . . .	461
d. – La Cour suprême suédoise. . . . .	463
2) Un principe admis par la Cour de justice . . . . .	465
II. – Un régime susceptible d'évolution . . . . .	467
A. – La responsabilité de l'État du fait du juge . . . . .	468
B. – Le caractère sérieux de la violation du droit EEE. . . . .	473
Conclusion du Chapitre 1 . . . . .	479
CHAPITRE 2. – L'HOMOGENÉITÉ PROCÉDURALE : L'IMPARFAITE MAXIMISATION DE L'ACCÈS À LA COUR AELE . . . . .	
481	481
Section 1. – <i>L'affirmation de l'homogénéité procédurale</i> . . . . .	483
§ 1. – La reconnaissance de l'homogénéité procédurale . . . . .	483
I. – Une reconnaissance généralisée à l'ensemble des dispositions procédurales . . . . .	483
A. – L'homogénéité procédurale appliquée aux dispositions de l'accord SCA . . . . .	483
B. – L'homogénéité appliquée aux dispositions du statut et du règlement de procédure de la Cour. . . . .	485
II. – Une flexibilisation croissante . . . . .	485
A. – L'homogénéité étendue aux dispositions non identiques en substance . . . . .	486
B. – L'homogénéité interprétée de façon souple . . . . .	490
§ 2. – La mise en œuvre de l'homogénéité procédurale : la procédure d'avis consultatif renforcée . . . . .	492
I. – L'accès facilité à la Cour AELE . . . . .	492
A. – La recevabilité facilitée . . . . .	493
B. – La recherche d'un accroissement du nombre de renvois par les juges nationaux. . . . .	499
1) L'atténuation du caractère discrétionnaire de la faculté de renvoi. . . . .	499
2) Le refus des restrictions à la faculté de renvoi du juge au principal . . . . .	508

II. – Les effets de l'avis consultatif . . . . .	511
A. – La controverse . . . . .	511
B. – La pratique judiciaire . . . . .	518
Section 2. – <i>Les tempéraments à l'homogénéité procédurale</i> . . . . .	522
§ 1. – Les limites structurelles de l'homogénéité procédurale . . . . .	522
I. – L'indépendance des juges imparfaitement garantie . . . . .	523
II. – L'absence d'avocat général . . . . .	529
§ 2. – Les limites textuelles de l'homogénéité procédurale . . . . .	531
I. – Le recours en manquement : l'impossible homogénéité . . . . .	531
II. – Le contentieux de la légalité : l'exploitation partielle de l'homogénéité procédurale . . . . .	534
A. – Le champ d'application limité du recours en annulation . . . . .	535
B. – L'interprétation stricte de l'intérêt à agir . . . . .	538
Conclusion du Chapitre 2 . . . . .	541
CONCLUSION DU TITRE 1 . . . . .	543

## TITRE 2

### **L'homogénéité, instrument de renforcement des droits et libertés**

CHAPITRE 1. – L'HOMOGENÉITÉ AU SERVICE DE L'EXIGENCE DE PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX . . . . .	549
Section 1. – <i>La soumission à la Convention européenne des droits de l'homme : une homogénéisation de la protection des droits fondamentaux</i> . . . . .	552
§ 1. – La reconnaissance de la protection des droits fondamentaux par les juges . . . . .	553
I. – Une reconnaissance progressivement affirmée par la Cour AELE . . . . .	553
A. – Une base juridique initialement incertaine . . . . .	553
B. – Une base juridique finalement clarifiée . . . . .	558
II. – La reconnaissance partielle d'une présomption de protection équivalente par la Cour européenne des droits de l'homme . . . . .	562
A. – Une longue incertitude quant à la reconnaissance d'une présomption de protection équivalente . . . . .	562
B. – Une présomption nuancée récemment reconnue par la Cour européenne des droits de l'homme . . . . .	567

§ 2. – Les droits garantis par la Convention, moyen de renforcement de l’homogénéité . . . . .	573
I. – Le renforcement du droit au juge . . . . .	573
A. – L’affaire <i>Irish Bank</i> : les droits fondamentaux au service de l’homogénéité . . . . .	573
B. – L’affaire <i>Posten Norge</i> : les droits fondamentaux au-delà de l’homogénéité . . . . .	576
II. – Le droit à l’action collective et les libertés de marchés : une conciliation alignée sur la CJUE . . . . .	582
A. – L’extension de la protection du droit à l’action collective. . . . .	582
B. – Le maintien de l’homogénéité avec la Cour de justice . . . . .	586
Section 2. – <i>L’absence de Charte des droits fondamentaux : l’effort de maintien de l’homogénéité</i> . . . . .	588
§ 1. – Les interrogations quant à la portée de la Charte des droits fondamentaux dans l’EEE . . . . .	590
I. – L’influence potentielle de la Charte sur le droit EEE . . . . .	590
A. – La Charte dans le droit dérivé incorporé aux annexes de l’accord EEE . . . . .	590
B. – L’influence de la jurisprudence de la Cour de justice . . . . .	592
II. – La relativisation des difficultés liées à la Charte des droits fondamentaux . . . . .	595
A. – L’hypothèse d’une divergence d’interprétation entre la Cour européenne des droits de l’homme et la Cour de justice . . . . .	596
B. – L’hypothèse d’une plus grande protection assurée par la Charte . . . . .	597
1) Les principes posés par la Charte interprétés strictement . . . . .	598
2) La protection des données personnelles garantie par la Cour de Strasbourg . . . . .	601
§ 2. – La jurisprudence pragmatique de la Cour AELE . . . . .	604
I. – Les références surabondantes de la Cour AELE à la Charte des droits fondamentaux . . . . .	605
II. – Le contournement de l’absence de base juridique de la Charte des droits fondamentaux . . . . .	607
Conclusion du Chapitre 1 . . . . .	613

CHAPITRE 2. – L'HOMOGÉNÉITÉ RÉINVENTÉE FACE À L'ESSOR DU STATUT DE CITOYEN DE L'UNION. . . . .	615
Section 1. – <i>La dissociation entre citoyenneté et libre circulation réalisée : l'homogénéité maintenue</i> . . . . .	616
§ 1. – L'incorporation paradoxale de la directive 2004/38 : l'homogénéité normative péniblement réalisée . . . . .	616
I. – L'absence de citoyenneté de l'EEE dans l'accord. . . . .	616
II. – L'incorporation controversée de la directive 2004/38 . . . . .	618
§ 2. – L'interprétation téléologique de la directive 2004/38 . . . . .	624
I. – L'interprétation extensive des droits des individus. . . . .	625
A. – L'affaire <i>Clauder</i> : l'interprétation extensive du droit au séjour des personnes inactives . . . . .	625
B. – L'affaire <i>Wahl</i> : l'anticipation des difficultés liées à l'absence de citoyenneté de l'EEE. . . . .	628
II. – L'encadrement des adaptations restreignant la liberté de circulation . . . . .	630
Section 2. – <i>La dissociation entre citoyenneté et libre circulation à l'épreuve : l'homogénéité transcendée</i> . . . . .	633
§ 1. – L'autonomisation de la Cour AELE : une interprétation spécifique de la directive 2004/38 . . . . .	633
I. – L'affaire <i>Gunnarsson</i> : les prémices de l'autonomisation de la Cour AELE. . . . .	634
A. – L'interprétation ingénieuse du droit dérivé antérieur . . . . .	634
B. – L'autonomisation implicite de la Cour AELE à l'égard de la Cour de justice. . . . .	637
II. – Les affaires <i>Jabbi</i> et <i>Campbell</i> : l'émancipation spectaculaire de la Cour AELE. . . . .	641
A. – L'affaire <i>Jabbi</i> : l'émancipation expresse de la Cour AELE . . . . .	641
1) L'autonomisation expresse de la Cour AELE . . . . .	642
a. – La jurisprudence analogue de la Cour de justice. . . . .	642
b. – La position de la Cour AELE. . . . .	645
2) Le maintien d'un régime juridique identique . . . . .	653
B. – L'autonomisation confirmée de la Cour AELE . . . . .	655
§ 2. – L'audace de la Cour de justice : l'assimilation du ressortissant de l'EEE/AELE au citoyen de l'Union. . . . .	661
I. – Un statut privilégié affirmé. . . . .	661
A. – L'extension par analogie de la protection « <i>Petruhhin</i> » . . . . .	661
B. – Le choix implicite de l'homogénéité . . . . .	666

II. – La chimère d'un statut de « citoyen de l'EEE » . . . . .	670
A. – Des limites délicates à saisir en matière de statut civil . . . . .	671
B. – Des limites infranchissables en matière de statut civique . . . . .	674
Conclusion du Chapitre 2 . . . . .	676
CONCLUSION DU TITRE 2 . . . . .	679
CONCLUSION DE LA PARTIE II . . . . .	681
<i>Conclusion générale</i> . . . . .	683
§ 1. – Quelques enseignements de la recherche . . . . .	683
I. – L'imprévisibilité de l'évolution du droit de l'Union . . . . .	684
II. – L'homogénéité, un concept évolutif . . . . .	685
§ 2. – Quelques difficultés pour l'avenir de l'homogénéité . . . . .	688
I. – La légitimité de l'intégration par l'homogénéité : les atteintes à la souveraineté . . . . .	688
II. – La limite à l'intégration par l'homogénéité : l'autonomie du droit de l'Union . . . . .	690
§ 3. – Quelques perspectives . . . . .	691
I. – Les perspectives de l'homogénéité dans l'EEE . . . . .	692
A. – L'hypothèse d'un élargissement de l'EEE . . . . .	692
B. – L'hypothèse d'une révision de l'accord EEE . . . . .	693
II. – Les perspectives de l'homogénéité au-delà de l'EEE . . . . .	695
A. – L'unification des partenariats conclus avec les États de l'AELE/EEE . . . . .	695
B. – L'exportation du modèle basé sur l'homogénéité à d'autres États partenaires de l'Union . . . . .	697
<i>Annexes</i> . . . . .	699
<i>Bibliographie</i> . . . . .	767
<i>Index de jurisprudence</i> . . . . .	827
<i>Index thématique</i> . . . . .	851